

Reprise des activités associatives

Mail de Séverine Moinault – Mairie Essert à SIDPC90

Bonjour

Dans le calendrier du déconfinement progressif, il n'apparaît pas la reprise des activités associatives autre que le sport (ex : couture, chants, ...).

Seriez-vous en mesure de me dire à partir de quelle date les communes seront autorisées à ré-ouvrir les salles communales aux associations ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement.

Réponse

Réouverture des salles communales aux associations Bonjour,

La réouverture pourrait intervenir sous certaines conditions à compter du 19 mai. Nous n'avons à ce jour aucune autre information. Nous compléterons notre réponse dès que nous aurons été destinataires des textes réglementaires.

Cordialement,

Mail du Foyer à la DDCSPP 90

Sujet : Reprise activités associative

Destinataire : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Message : Bonjour Secrétaire du Foyer Culturel et Social d'Essert, pourriez-vous nous informer des conditions (Protocoles sanitaires) et dates auxquelles nos activités pourront reprendre, en intérieur (jauge), dans des salles communales. Est-ce possible au 19 Mai ? Merci pour vos réponses Cordialement A. Breitel

Réponse concernant les pratiques sportives

Pour l'heure, seuls les scolaires et les sportifs de haut niveau ont l'autorisation de pratiquer un sport en intérieur. A partir du 19/05, l'ouverture des équipements dits d'intérieur devrait pouvoir se faire pour l'ensemble des publics (clubs, privés, ...). Cependant, il devrait là encore y avoir des différences selon les disciplines sportives. Pour l'heure, je n'ai pas encore les décisions officielles. Le ministère a du mal à se positionner et les informations qui nous arrivent sont parfois contradictoires. Je reviens vers vous dès que j'en saurai plus.
Cordialement.

Réponse concernant les réunions

Actuellement les réunions pour les activités associatives en intérieur restent interdites (sauf exceptions lorsque cela concerne des activités à destination des scolaires et périscolaires notamment).

Des phases de déconfinement ont été annoncées par le gouvernement à partir du 19 mai, malheureusement nous ne disposons pas de plus d'informations précises à ce stade.

Nous ne manquerons pas de vous informer dans les prochains jours en cas de changement positif de la réglementation concernant votre association.

Cordialement.